

En novembre 2005, l'AMA a officiellement lancé ADAMS, le système de gestion antidopage et la banque de données en ligne coordonnant les activités antidopage dans le monde.

Le Code mondial antidopage impose à l'AMA l'obligation de coordonner les activités antidopage et de fournir un mécanisme pour aider ses partenaires dans la mise en place du Code. C'est pourquoi le Système d'administration et de gestion antidopage a été conçu. ADAMS (Anti-Doping Administration & Management System) est un instrument de gestion en ligne qui simplifie l'administration des opérations antidopage des partenaires et des sportifs au quotidien.

ADAMS, système doté de différents niveaux d'accès permettant de protéger la sécurité et la confidentialité des données, est composé de quatre fonctions essentielles couvrant des domaines clés des opérations antidopage :

» Informations sur la localisation

Cette fonction facilite la transmission par les sportifs d'informations précises et actualisées sur leur localisation, cruciales pour maximiser l'effet de surprise et l'efficacité des contrôles hors compétition sans préavis. ADAMS leur permet d'actualiser ces informations où qu'ils soient dans le monde. Les sportifs ne disposant pas d'un accès en ligne peuvent désigner un représentant tel que leur organisation antidopage (OAD) pour entrer les données à leur place.

» Centre d'information

Le centre d'information est un centre où sont réunies diverses informations liées à l'antidopage, en particulier les résultats de laboratoire, les informations sur les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) et les violations de règles antidopage. Il permet de partager des informations entre les organisations concernées et garantit que les activités antidopage soient menées en toute transparence.

» Contrôle du dopage

Cette banque de données des contrôles fournit aux OAD un mécanisme essentiel pour mener et gérer un programme de contrôle du dopage en et hors compétition. Elle permet aux divers partenaires de planifier et de coordonner les contrôles, mais aussi de gérer les résultats. La coordination des programmes de contrôle du dopage contribue à éviter la duplication des contrôles.

» Gestion des AUT

Cette plateforme facilite la gestion en ligne des demandes d'AUT et permet la notification en ligne des décisions et des informations aux parties concernées.

ADAMS a été mis en ligne au milieu de l'année 2005 au cours d'une phase pilote. Depuis, le système a été mis en place par de nombreuses organisations antidopage et tous les laboratoires accrédités par l'AMA, ainsi que par des organisateurs de grandes manifestations sportives. D'autres organisations sont régulièrement formées à l'utilisation d'ADAMS.